

# INFO Pandémie ❖ Résident

Lundi, 23 mars 2020

LES RÉSIDENCES DU  
Manoir



## INFORMATION

<b>Résidents</b>	La nouvelle ordonnance permet au résident d'aller marcher à l'extérieur, sur la propriété du Manoir, où nous pouvons exercer une supervision.
<b>Visiteurs</b>	Aucune visite de la famille et des amis dans le Manoir.
<b>À tous nos résidents</b>	Aucune visite permise des visiteurs ou de la famille. Si vous êtes en contact avec des personnes de l'extérieur, vous devrez OBLIGATOIREMENT vous mettre en isolement dans votre logement.
<b>Isolement volontaire</b>	En cas d'isolement, une identification à la porte du logement « PERSONNE EN ISOLEMENT » sera apposée pour protéger les autres résidents et les employés et pendant l'isolement, le résident n'est pas autorisé à sortir de son logement. Seuls les employés avec les protections adéquates pourront entrer dans votre logement. Une documentation à ce sujet vous sera remise ou est disponible par la Direction.
<b>Portes de sortie</b>	Vous devez maintenant entrer et sortir par la porte principale du Manoir. Toutes les portes de sortie secondaires ou d'urgences sont interdites, sauf en cas d'évacuation incendie et pour les employés autorisés.
<b>Entretien ménager</b>	Le service d'entretien ménager a été interrompu dans les logements, sur ordonnance des autorités.
<b>Coiffeuse</b>	Ce service a été interrompu pour l'instant jusqu'à nouvel ordre.

## SUPPORT

<b>Infirmierie</b>	L'infirmière se rendra à votre logement si vous avez besoin d'assistance, sauf pour Manoir de la Vallée.
<b>Épicerie Pharmacie Restaurant</b>	Tous les commerces de la ville sont fermés à l'exception de la pharmacie et du supermarché qui offrent la livraison. Le paiement des commandes se fait par carte de crédit. Aucun contact avec le livreur puisque la livraison se fait à l'entrée principale, sur les tablettes, et vous devez aller chercher votre commande à son arrivée. Demandez d'être avisé par téléphone à l'arrivée du livreur. Si vous êtes en isolement, un employé vous le livrera à votre logement.

## PROTECTION

<b>Lavage des mains</b>	Lavage fréquent des mains avec de l'eau et du savon pendant 20 secondes ou utilisation d'un désinfectant à l'alcool si l'eau et le savon ne sont pas disponibles.
<b>Distanciation</b>	Distanciation d'au moins 1 à 2 mètres entre les personnes.
<b>Rassemblement</b>	Aucun rassemblement n'est permis, à moins d'habiter déjà avec cette personne.
<b>Ascenseur</b>	Pas plus de 2 personnes à la fois, avec la distanciation.

**AGISSONS POUR LA SANTÉ DE TOUS**